

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2022-1154 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 2014-974 et ses amendements afin d'effectuer la concordance au règlement numéro 184.9 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré ainsi qu'aux fins de créer une affectation « Aire de planification particulière » dans le secteur de l'escarpement entre le chemin des Mas et l'avenue Royale**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance régulière tenue le 5 décembre 2022 à 20 h, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2022-1154 intitulé :

**Projet de règlement numéro 2022-1154 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2014-974 et ses amendements afin d'effectuer la concordance au règlement #184.9 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré ainsi qu'aux fins de créer une affectation « Aire de planification particulière » dans le secteur de l'escarpement entre le chemin des Mas et l'avenue Royale**

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 janvier 2023 à 18 h à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Boischatel située au 45, rue Bédard. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le représentant du service d'urbanisme et de l'aménagement du territoire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. **Objectif du règlement**

Le règlement introduit la notion des TIAM (territoires incompatibles à l'activité minière) au plan d'urbanisme afin de se conformer au Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Pour le territoire de Boischatel, le TIAM correspond à l'ensemble du territoire. Il prévoit également la création d'une « aire de planification particulière » dans le secteur de l'escarpement entre le chemin des Mas et l'avenue Royale. Cette affectation souligne la volonté de la Municipalité d'entreprendre une réflexion sur la vocation et l'aménagement de ces lieux pour assurer leur réhabilitation et leur intégration harmonieuse aux paysages.

*Renseignements :*

Pierre-Alexandre Côté, directeur  
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;  
Tél. 418 822-4500 | [pierre-alexandrecote@boischatel.net](mailto:pierre-alexandrecote@boischatel.net)

4. Le projet de règlement peut être consulté au 45, rue Bédard, Boischatel, aux heures de bureau soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ À BOISCHATEL CE 20 DÉCEMBRE 2022



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 20<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022.



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint